

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2011

DELIBERATION n°2011-043

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 26
Date de convocation :
14 juin 2011

L'an deux mille onze, le 20 juin à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e) s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAËS, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean Marc BRUEL, Gabriel JULLIEN

Représentés : Stéphanie COLPIN par Michèle LAPRESA, Isabelle GULGLIELMO par Annick GAILLARD, Pierre CLOT par Pierre TERRAËS

Absents : Jérôme MAGNIN, Kamel BOUZERARA, Sophie FAUCON BIGUET

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Gabriel JULLIEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : **FINANCES - BUDGET COMMUNE 2011 -**

DECISION MODIFICATIVE n°02

Mme Mireille PERINEL explique qu'il convient de voter une décision modificative concernant le budget principal, en raison de nouveaux éléments, de façon à régulariser différents comptes en investissement et en fonctionnement.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE la décision modificative n°02 du budget PRINCIPAL 2011 où les comptes s'équilibrent comme le montre le document ci-annexé.

VOTE : POUR : MAJORITE

ABSTENTIIONS : André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean Marc BRUEL, Gabriel JULLIEN

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 20 juin 2011

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture le
et sa publication le

Le Maire

Yannik OLLIVIER